



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/078

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR  
L'ANNÉE 2021**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 1<sup>er</sup> avril 2021**

**Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/078

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR  
L'ANNÉE 2021**

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-5 « incendie et secours », portant sur la contribution au fonctionnement du SDIS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Compte tenu** de l'appel à une contribution volontaire supplémentaire au fonctionnement du SDIS,

**Vu** l'avis de la commission Patrimoine Bâtiment du 22 mars 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

A titre principal, la CCM participe à la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde, à hauteur de 584 580,09€ TTC pour l'année 2021, en lieu et place des communes.

En complément, le Département de la Gironde a sollicité les membres contributeurs pour permettre de pérenniser les capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle croissante.

Il s'agit d'un enjeu pour la protection des personnes et des biens sur le territoire girondin.

A ce titre, la CCM attribue une subvention de fonctionnement de 84 741,44€ TTC au bénéfice du SDIS 33, attribuée au titre de l'exercice 2021, dans le cadre de l'actualisation des contributions communales assise sur la population DGF 2020 par rapport à la population DGF 2002.

Il est proposé de conventionner avec le Département pour répondre positivement à cette subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'année 2021.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2021 pour un montant de 584 580,09€ TTC,
- Approuve la subvention de fonctionnement supplémentaire au SDIS de la Gironde pour l'année 2021 pour un montant de 84 741,44€ TTC,
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la subvention de fonctionnement,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

